

Fermeture des comptes bancaires de classe : mode d'emploi !

1^{ère} étape avant généralisation : fermeture des comptes bancaires de classe des écoles de 2 à 5 classes dès la rentrée 2016

Comme nous vous l'avons annoncé dans nos numéros de COOP'infos 06, notre Conseil d'administration a décidé de clôturer les comptes bancaires de classe des écoles de moins de six classes à la rentrée. Nous avons tenu à ne pas alourdir les tâches du mandataire de la coopérative générale tout en continuant à donner une grande autonomie aux enseignants qui souhaitent gérer leurs projets pédagogiques.

Nous vous accompagnerons tant dans la procédure de clôture de ces comptes que dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques de gestion des coopératives.

Dans l'immédiat, que doivent faire les mandataires ?

Concernant les clôtures, nous demandons à tous les mandataires de compte bancaires de classe des écoles concernées d'émettre avant le 10 juillet un chèque à l'ordre de la coopérative générale en laissant le nécessaire pour les prochains frais de tenue de compte. Nous vous demandons de bien relever toutes les sommes reversées afin de décider en Conseil de coopérative le nouveau champ de financement de vos projets pédagogiques.

La vie de la coop de classe continue...

Il n'y a plus de compte bancaire de classe mais la possibilité demeure pour l'enseignant de gérer une coopérative de classe de manière autonome. L'enseignant pourra recevoir du mandataire de la coopérative générale de l'école une somme, « une avance en régie », lui permettant de financer ses projets.

L'enseignant n'aura plus à gérer un compte bancaire mais une somme dont il tiendra la comptabilité.

C'est le fonctionnement des coop scolaires dans la plupart des Associations départementales.



Des outils pour vous accompagner !

Dès la rentrée, nous mettrons à votre disposition un outil informatique (classeur Excel ou Libre Office) élaboré par l'AD 06 afin de vous permettre de tenir au quotidien la comptabilité de l'école ainsi que celle des coopératives de classe qui auront à justifier de leurs recettes et de leurs dépenses. Cet outil a d'ores et déjà été testé en formation au mois de juin : il sera téléchargeable sur notre site et bénéficiera d'une aide en ligne évolutive.